



ENQUÊTE PUBLIQUE DU VENDREDI 17 décembre 2021
BO 50 2021

Commune de Crans-Montana
Enquête publique
Secteur Mollens

Requérant : Pauline Elsig et Eric Aymon, Route de Zironde 41b, 3963 Aminona
Auteur des plans : Renggli Architectes, Avenue Général Guisan 19, 3960 Sierre
Projet : Agrandissement du chalet existant et construction d'un jardin d'hiver
Situation : Parcelle No 4141, plan No 10, au lieu-dit L'Aminona à 3963 Aminona
Cette parcelle se situe dans le périmètre des zones réservées LAT publiées les 4 et 11.09.2020
Propriétaire : Pauline Elsig et Eric Aymon, Route de Zironde 41b, 3963 Aminona
Zone Chalet d'Aminona RCCZ - Coordonnées : Y 2'607'198 / X 1'130'952
Dépôt du dossier le 18.11.2021 Dossier 2021.358

Requérant : Marc Leipziger, Route de Zironde 90, 3963 Aminona
Auteur des plans : Cordonier & Rey SA, 3960 Sierre
Projet : Installation d'un bain nordique et d'un sauna extérieur sur le toit existant du sous-sol
Situation : Parcelle No 2346, plan No 10, au lieu-dit L'Aminona à 3963 Aminona
Propriétaire : Marc Leipziger, Route de Zironde 90, 3963 Aminona
Zone résidentielle R2 RCCZ - Coordonnées : Y 2'607'178 / X 1'131'066
Dépôt du dossier le 30.11.2021 Dossier 2021.368

Requérant : Bruno Ramsperger, route de Montana 71, 3974 Mollens
Auteur des plans : Bruno Ramsperger, route de Montana 71, 3974 Mollens
Projet : Création d'un avant-toit en façade Nord et pose d'un store-toile en façade Sud-Est
Situation : Parcelle No 2105, plan No 4, au lieu-dit Le Motty à 3974 Mollens
Propriétaire : Bruno Ramsperger, route de Montana 71, 3974 Mollens
Zone des chalets d'Aminona RCCZ - Coordonnées : Y 2'606'015 / X 1'129'104
Dépôt du dossier le 06.12.2021 Dossier 2021.376

Pendant la période exceptionnelle de pandémie et jusqu'à nouvel ordre, les plans sont à disposition au bureau communal de Chermignon, Route Cantonale 45, 3971 Chermignon, uniquement sur rendez-vous au numéro suivant 027 486 19 00. Par la suite, ils seront en principe à nouveau consultables de 8h00 à 12h00 ou sur rendez-vous au bureau communal de Chermignon. Les observations ou oppositions éventuelles, dûment motivées, sont à adresser par pli recommandé au Conseil communal de Crans-Montana, CP 308, 3963 Crans-Montana 1, dans les 30 jours suivant cette publication.

Crans-Montana, le 17 décembre 2021
L'Administration communale